

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 16 juin 2021, tenue dès 19.30 h au Centre des Deux Thielles Le Landeron.

Présidence : M. Luca Longo

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. L. Longo, président, PLR : ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal et la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Il remercie la commune du Landeron pour l'accueil et la salle mise à disposition. Il souhaite la bienvenue à M. A. Schleppey, qui a rejoint le Conseil municipal et devient ainsi le responsable du dicastère de l'équipement. Il le félicite pour sa nomination à ce poste. Aussi, il souhaite un bon rétablissement à son prédécesseur M. J. Wenger. Il adresse également ses vœux de bienvenue à M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire qui succède à Mme C. Féver. Il poursuit en indiquant qu'il avait été transmis dans les fractions politiques qu'un temps de parole lors des séances allait être mis sur pied. Cependant après réflexion, il ne lui a pas semblé judicieux de l'appliquer mais simplement de rappeler qu'il s'agit de privilégier des prises de paroles plutôt concises. Il rappelle qu'il veillera à ce que cela soit respecté durant la séance. Suite à l'absence ce soir de M. Richard Mamie, scrutateur, le Parti des Verts propose de le remplacer par Mme Fanny Maillat.

Sans opposition, Mme F. Maillat est nommée scrutatrice extraordinaire pour cette séance.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021
3. Comptes 2020 (A. Kurth)
 - 3.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la commune de La Neuveville de CHF 404'197.82 pour le fonctionnement et CHF 857'802.75 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'262'000.57
 - 3.2 Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'557'955.55 dont CHF 2'876'336.37 de dépenses à arrêter et donc CHF 681'619.18 de dépenses liées
 - 3.3 Approbation des comptes communaux de l'exercice 2020 présentant un excédent des recettes de CHF 35'142.16
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 468'000.- TTC pour la réfection du chemin de Blanchet comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux de surfaces, réseau d'électricité et télé-réseau) et la superstructure (revêtement) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)
5. Rapport de gestion 2020 : information (C. Frioud Auchlin)
6. Position CM et décision CG sur la motion PSN (C. Frésard / P. a. Marca / J. Moeckli) « Faciliter la relance culturelle » (A. Louis)
7. Position CM et décision CG sur la motion PLR (J. Niederer) « Sécurité du chemin des Rives » (C. Ferrier)
8. Position CM et décision CG sur la motion PSN (P. a. Marca / C. Frésard / J. Moeckli) « Dynamiser la promotion touristique » (A. Louis)
9. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Louis) « Ne polluons pas nos eaux ! » (C. Ferrier)
10. Position CM et décision CG sur la motion PVN (A. Gagnebin) « Modération du trafic – Respect de la limitation » (C. Ferrier)
11. Position CM et décision CG sur la motion PVN (B. Kraus) « Un abonnement aux brochures "easyvote" pour nos jeunes » (C. Frioud Auchlin)
12. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (C. Louis) « Un plan vélo pour La Neuveville » (C. Ferrier)
13. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (C. Junod) « Aller à l'école en toute sécurité » (C. Ferrier)
14. Réponse à l'interpellation PSN (J. Moeckli / C. Frésard / P. a. Marca) « Quel soutien urgent à La Neuveville pour les secteurs en difficulté liée à la pandémie de virus Covid-19 ? » (A. Kurth)
15. Réponse à l'interpellation PLR (F. Teutsch / M. Cochet) « Demande d'informations concernant le projet CFF » (C. Frioud Auchlin/C. Ferrier)

16. Réponse à l'interpellation PVN (S. Flückiger) « Notre eau potable est-elle désormais sécurisée ? » (C. Frioud Auchlin)
17. Réponse à l'interpellation PVN (R. Mamie) « Lois sur la protection et l'accès aux rives du lac – Point de la situation à La Neuveville » (C. Ferrier)
18. Réponse à l'interpellation PVN (C. Voisard) « Quelle sécurité au carrefour A5 – Chemin de Ruveau ? » (C. Ferrier)
19. Interventions parlementaires et développements
20. Questions simples et traitement
21. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Känel Céline, Orha Sanda, Von Dach Stéphanie MM. Althaus Damien, Canepa Mel, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Niederer Julien, Teutsch Fabian
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Frésard Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna, Valentina, Stoeffer Véronique, Wingo Adele, Wingo Helvetia M. A Marca Patrice
Parti Les Verts La Neuveville (PVN)	: Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine MM. Flückiger Samuel, Gagnebin Alain, Kraus Basil, Louis Cyprien, Voisard Clovis
Union démocratique du centre (UDC)	: M. Gutmann Anton Tony
Excusé-e-s	: Mme Ram-Zellweger Mathilde (FOR) M. Junod Cédric (PLR), Mamie Richard (PVN)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

Mme H. Wingo, PSN : demande la modification du point n° 5 du procès-verbal du 31 mars 2021 comme suit : « *En premier lieu, le Parti socialiste neuvevillois aimerait remercier toute l'équipe du service de l'équipement qui a investi du temps pour nous aider à visualiser les différentes options. Cela nous réjouit de voir que les employés de La Neuveville se sentent motivés par ce projet. Ensuite, le Parti socialiste neuvevillois soutient la demande d'un crédit engagement de CHF 120'000.- pour l'achat des nouvelles décorations de Noël pour la commune de La Neuveville, et vous demande de l'accepter. Il encourage aussi le futur comité du projet sur les 3 points suivants : 1. La réutilisation possible des illuminations dans d'autres fêtes de l'année, donc un design intemporel ; 2. le respect du patrimoine ; 3. La pertinence énergétique des installations.* »

Avec cette modification, le procès-verbal est accepté par 29 voix favorables et 3 abstentions.

3. Comptes 2020 (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal : « *Le service des finances remercie le président du Conseil général ainsi que le chancelier, pour la mise à disposition des comptes annuels 2020, entre autres, au format numérique et ceci pour la première fois dans l'histoire de la commune. A priori, ce format a bien été accepté par vous les conseillers, et seule une très petite minorité a sollicité le format papier. Profitant de cette dynamique numérique positive, je me permets de vous sensibiliser à un autre service,*

disponible depuis bientôt 2 ans dans notre commune. Je me permets, si le président me l'autorise, de le faire sous forme d'un petit "question pour un champion". Les conseillers généraux, membres de la commission des finances ne sont pas autorisés à jouer. Désolé pour eux. Je vous donne donc l'indice : service, j'existe en Suisse depuis 2018, plus de deux millions de personnes m'utilisent régulièrement, je suis simple à utiliser et très sûr à la fois, je suis écologique, je suis gratuit, mais La Neuveville me boude. Seulement 15% des citoyens neuvevillois m'utilisent. Je suis, je suis ? Le E-BILL. Nous souhaitons promouvoir avec le département des finances ce moyen de paiement pour : nous simplifier la vie, rationaliser et économiser, moins d'erreurs, sûr, moins de retards dans les paiements, écologique et c'est dans l'air du temps. Un flyer d'information est en cours de création et sera inséré dans toutes les factures sortantes pendant un certain temps, mais nous comptons surtout sur vous les conseillers généraux pour parler autour de vous de ce moyen de paiement et peut-être également de vous convaincre vous-mêmes à l'utiliser. Je compte sur vous. »

3.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la commune de La Neuveville de CHF 404'197.82 pour le fonctionnement et CHF 857'802.75 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'262'000.57

M. A. Kurth, conseiller municipal : « Comme chaque année, la commission scolaire du district nous a présenté les comptes 2020, qui ont été pour la quatrième fois établis sur le modèle comptable harmonisé MCH2. Comme chaque année, les charges courantes ont bien été respectées, mais en raison du COVID-19, des dépenses extraordinaires de l'ordre de CHF 80'000.-, notamment dues au nettoyage et à la désinfection ont été comptabilisées. Ces dépenses extraordinaires ont partiellement été compensées par la fermeture des classes pendant 8 semaines. Economie de CHF 30'000.- (travaux manuels, cuisine, camps d'hiver et d'été, etc.). L'augmentation du salaire moyen cantonal d'un enseignant a été revu à la hausse pour une charge salariale supplémentaire de CHF 83'000.-. Pour rappel, la commune prend en charge 50 % des coûts. Je note également la mise en place de la GED (gestion électronique des documents) pour un montant de CHF 8'000.-. Ce service améliore la gestion des factures fournisseurs et simplifie grandement le processus de facturation entre les différents départements. Cette année, les coûts par élève étaient budgétés à CHF 10'597.-, mais suite aux coûts extraordinaires mentionnés précédemment, le montant par élève s'est élevé à CHF 11'427.-. Néanmoins, grâce aux efforts consentis sur toutes les autres positions, nous finissons finalement à un montant de CHF 11'185.-. Comme les années précédentes, les comptes correspondent de très près au budget et les quelques variations dépendent principalement du nombre d'élèves en formation. Je rappelle que l'ensemble des frais sont répartis par une clé de répartition entre les trois communes, soit Nods, Plateau de Diesse et La Neuveville. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frésard, PSN : le Parti socialiste neuvevillois remercie le service des finances pour le travail réalisé ainsi que la transparence de ce rapport. Il recommande l'approbation des comptes du collège du district.

M. A. Guillaume, FOR : « Le groupe Forum remercie le conseiller municipal M. A. Kurth pour la clarté de sa présentation. Nous proposons d'approuver ces comptes annuels. Nous relevons avec inquiétude la hausse de près de CHF 170'000.- des salaires des enseignants entre 2019 et 2020 et le manque de prévisibilité de la part du canton, qui se voit dans l'écart avec le budget. Nous espérons que la hausse de ces charges s'arrêtera, ou au moins se ralentira. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la commune de La Neuveville de CHF 404'197.82 pour le fonctionnement et CHF 857'802.75 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'262'000.57.**

3.2 Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'557'955.55 dont CHF 2'876'336.37 de dépenses à arrêter et donc CHF 681'619.18 de dépenses liées

M. A. Kurth, conseiller municipal : « Dans ce crédit supplémentaire, nous avons d'un côté les dépenses à arrêter pour un montant de CHF 2'876'336.-. Sur les 8 positions des dépenses à arrêter, 6 positions et ceci pour un montant de CHF 2'628'000.- vont directement alimenter des fonds, comme

lors des exercices précédents (COVID-19, bons Ouh ! et les attributions aux différents fonds). De l'autre côté, nous avons les dépenses liées (imprévus) pour un montant de CHF 681'619.-. Pour illustrer ces dépenses liées, j'aimerais juste relever les deux positions suivantes : salaires des enseignants pour un montant de CHF 200'000.- et honoraires des auxiliaires engagés pendant la période COVID-9 (nettoyage, désinfection, etc.) pour un montant CHF 109'000.-. M. D. Honsberger et moi restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frésard, PSN : *« Le Parti socialiste neuveillois recommande l'approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'557'955.55 et vous en remercie. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'557'955.55 dont CHF 2'876'336.37 de dépenses à arrêter et donc CHF 681'619.18 de dépenses liées.**

3.3 Approbation des comptes communaux de l'exercice 2020 présentant un excédent des recettes de CHF 35'142.16

M. A. Kurth, conseiller municipal : *« Il est toujours agréable d'annoncer un excédent de recettes de CHF 35'142.- (alors qu'on s'attendait à une perte de CHF 730'000.-) mais il faut bien comprendre que ce résultat est un peu biaisé par la règle du MCH2 en vigueur depuis 2 ans maintenant. Cette règle nous oblige à dissoudre la provision de réévaluation à raison de 1 million par année et ceci encore pour les 3 prochaines années à venir. Je rappelle donc que le déficit structurel est toujours d'actualité. La commission des finances se penche sur ce problème complexe mais qui ne peut être occulté. La grande majorité des services ont très bien respecté leur budget. Quelques petits dépassements à signaler pour exemple : service social : dépassement de CHF 20'000.- à la charge de la commune, moins de dossiers de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte à traiter donc moins de subventions cantonales. Conclusion : malgré la situation sanitaire compliquée, nous finissons finalement l'année 2020 sur une note positive. A ce jour, les voyants "rentrées fiscales 2021" sont au vert également. La commission des finances et l'organe de vérification des comptes (FIGEMA) ont donné un préavis favorable aux comptes 2020. Je saisis l'occasion pour remercier cette commission dynamique et engagée et à M. D. Honsberger pour la très bonne tenue des comptes. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Voisard, PVN : *« Le groupe des Verts remercie la Municipalité et le service des finances pour la qualité et la clarté de la présentation des comptes 2020 qui affichent un résultat positif du compte global de CHF 277'566.45. Nous constatons tout de même, bien que le résultat total soit positif, que le résultat opérationnel est négatif de plus de CHF 234'800.-. C'est certes, bien mieux qu'au budget 2020 mais en dessous des comptes 2019. Le résultat positif est en particulier dû aux recettes fiscales bien meilleures de plus d'un million de francs, que prévu au budget 2020 et par rapport aux comptes 2019, et ce grâce à des taxations exceptionnelles, qui pourraient ne plus se retrouver dans les exercices suivants. Par chance, la commune n'est pas encore trop endettée et dispose de fonds assez confortables. Par exemple le fonds pour une utilisation rationnelle de l'énergie, qui fera l'objet d'une intervention en fin de séance. Enfin, tout en précisant pour une question de transparence que je suis riverain du chemin de Maupras, je constate que le décompte lié à la réfection des chemins du Rêche-Nord et de Maupras n'a pas été présenté au Conseil général de mars 2021, contrairement à ce qui figure en page 47 du document comptable. Voyant que le montant final des travaux est près de deux fois et demi plus élevé que des derniers chiffres présentés aux riverains, lesquels devront prendre chacun à leur charge des montants à cinq chiffres, nous espérons pour très bientôt non seulement une présentation du décompte au Conseil général, mais aussi une information aux riverains. En conclusion, les Verts recommandent d'approuver les comptes qui nous sont présentés. »*

M. A. Guillaume, FOR : *« Les anciens du Conseil général auront peut-être eu une impression de copier-coller à la lecture des comptes annuels 2020. En effet, comme l'an dernier et les années précédentes, les recettes fiscales sont meilleures que le budget et les charges globalement bien maîtrisées. Le résultat final du compte général est légèrement bénéficiaire et a permis la constitution de provisions. Les activités autofinancées sont également bénéficiaires. Notre cité est donc dans une*

bonne situation financière. Nous pouvons nous réjouir de cela et remercier nos prédécesseurs et l'équipe en place pour leur gestion prudente. En effet, nous aurons certainement besoin de ces réserves pour faire face aux probables baisses d'entrées fiscales dès cette année, beaucoup de personnes et d'entreprises ayant vu leur revenu imposable diminuer l'an dernier. En outre, nous avons toujours beaucoup d'investissements à rattraper et nous serons heureux d'avoir pu faire des provisions pour supporter les charges y relatives. Aussi, je vous invite à faire preuve de prudence dans les décisions que nous prendrons et à ne pas considérer que ces bons résultats coulent de source. On voit notamment que nos investissements de CHF 1.5 millions n'ont pas pu être intégralement autofinancés. En d'autres termes, nous avons dû puiser dans notre porte-monnaie pour maintenir nos infrastructures. Je remercie l'équipe des finances pour la présentation précise et les explications claires des différentes positions du compte de résultat et du bilan. Je termine, en proposant, au nom de Forum, d'accepter ces comptes annuels 2020. »

Mme C. Frésard, PSN : indique que le Parti socialiste neuvevillois remercie pour ce rapport détaillé et transparent. Il recommande l'approbation des comptes.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2020 présentant un excédent des recettes de CHF 35'142.16.**

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 468'000.- TTC pour la réfection du chemin de Blanchet comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux de surfaces, réseau d'électricité et téléseu) et la superstructure (revêtement) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Les infrastructures et superstructures des routes communales sont, depuis de nombreuses années, dans un très mauvais état. Afin de disposer d'un réseau de routes adéquat et correspondant à certains critères, il est nécessaire d'en réfectionner certaines parmi lesquelles le chemin de Blanchet. Développement : toutes les routes communales de notre localité ont été analysées et ont fait l'objet d'un rapport technique en 2017 (état global des routes, coûts pour la reconstruction, degrés d'urgence pour la réfection). Le chemin de Blanchet est considéré comme étant dans un état suffisant à mauvais au niveau du revêtement et de la fondation de la chaussée. Des contrôles par caméras indispensables ont également été effectués au début de cette année et ont démontré que les canalisations sont dans un mauvais état. Ces inspections confirment les informations indiquées sur le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) datant de 2006. De plus, les canalisations d'eau potable sont dans un très mauvais état. Le TLN a signalé au Service de la gestion du territoire que des fuites d'eau récurrentes avaient lieu sur ce chemin. De plus, certaines canalisations traversent des parcelles privées et il est opportun de les déplacer sous la route communale. Pour toutes ces raisons, il a été convenu entre les différents services (TLN, le Service de l'équipement et le Service de la gestion du territoire) de réfectionner le chemin de Blanchet en priorité. Ce projet a été inscrit au plan financier pour l'année 2021 comme suit :

Routes	CHF 230'000.- TTC
Assainissement, eaux usées	CHF 135'000.- TTC
Electricité, éclairage public	CHF 60'000.- TTC
Téléseu	CHF 60'000.- TTC
Total	CHF 485'000.- TTC

Les principaux travaux de nature conséquente (sur une longueur d'environ 150 mètres), comprennent la réfection complète de la chaussée (fondation et revêtement), le remplacement des conduites d'eaux usées et d'eaux claires (passage d'un système unitaire à un système séparatif), le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en place de tubes en réserve, ainsi que des infrastructures électriques et de téléseu pour le service de l'équipement. Afin d'obtenir dans un premier temps un projet et un estimatif des coûts (+/- 10%) pour les travaux, un mandat a été donné au bureau RWB. Les montants sont répartis de la façon suivante (travaux + honoraires d'ingénieur) :

Réfection complète de la chaussée	CHF 204'000.- TTC
Mise en séparatif des eaux	CHF 144'000.- TTC
Infrastructures électriques, y compris fouilles	CHF 60'000.- TTC
Infrastructures téléseu, y compris fouilles	CHF 60'000.- TTC
Total	CHF 468'000.- TTC

Le Syndicat de communes Service des eaux TLN prendra à sa charge les frais liés au renouvellement de la conduite d'eau potable ainsi qu'à des travaux de fouilles associés qui sont estimés à

CHF 140'000.-. La commission de la gestion du territoire et la commission des finances ont préavisé favorablement le projet de réfection du chemin de Blanchet. La commission de l'équipement prévue le 26 mai 2021 n'a pas eu lieu. Toutefois, le conseiller municipal chargé de l'équipement a validé le projet. Conclusion : le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition. Il recommande au Conseil général d'approuver la réfection du chemin de Blanchet en accordant le crédit d'engagement requis d'un montant de CHF 468'000.- TTC. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que le Conseil général est amené ce soir à se prononcer sur ce crédit d'engagement concernant la réfection du chemin de Blanchet. C'est une partie de ce qui doit être réalisé sur la commune de La Neuveville. Il relève qu'au sein du service de la gestion du territoire, ils ont une planification sur ce qui est réalisable et ce projet en fait partie. Il ajoute que ce projet a été préavisé favorablement par la commission de la gestion du territoire et la commission des finances ainsi que celle de l'équipement, qui a donné son préavis par l'intermédiaire de son chef de dicastère. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Känel, FOR : « Le Parti Forum neuvevillois recommande l'acceptation de ce crédit d'engagement pour la réfection du chemin de Blanchet. »

Mme V. Stöpfer, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois comprend l'urgence de la réfection complète du chemin de Blanchet vu le très mauvais état des infrastructures et il accepte le devis de CHF 468'000.-. »

M. C. Louis, PVN : « Le groupe des Verts ne voit aucune raison de s'opposer à cette demande de crédit d'engagement pour la réfection du chemin de Blanchet et recommande de l'approuver. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.**

5. Rapport de gestion 2020 : information (C. Frioud Auchlin)

Mme C. Frioud Auchlin, maire : « Un rapport de 74 pages peut sembler ardu à lire, à étudier. Ce rapport de gestion dont chacune et chacun aura pris connaissance est une mine d'informations sur le fonctionnement des autorités, des élus et de notre administration. Les objets traités lors des Conseils généraux y figurent et le travail réalisé par chaque département y est décrit. Ce document figure sur le site Internet de notre commune et chaque citoyenne et citoyen peut également y avoir accès et mieux comprendre le fonctionnement de notre administration communale. Merci à tous nos services qui, chaque année, fournissent les informations utiles et merci à la Chancellerie qui recueille tous les éléments nécessaires à la mise en page, la correction et la présentation de ce document très complet. Merci à Mme S. Wahlen qui s'en charge.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2020.

6. Position CM et décision CG sur la motion PSN (C. Frésard / P. a. Marca / J. Moeckli) « Faciliter la relance culturelle » (A. Louis)

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal est conscient que la crise de la COVID-19 a profondément touché le secteur de la culture. Les salles de concert notamment ont été parmi les premiers lieux à fermer leurs portes et seront sans doute parmi les derniers à pouvoir fonctionner à nouveau à pleine capacité. Ces mesures impactent l'intégralité du monde du spectacle et une importante partie des acteur-ric-e-s culturel-le-s se retrouve dans une situation précaire. La motion proposée par le parti socialiste entend les soutenir en demandant à la Municipalité de faciliter l'installation (et donc l'achat) et la location de matériel de diffusion simultanée sur internet (aussi appelée streaming ou livestream) aux différents organismes et professionnels du secteur de la culture et du sport. Si la volonté des motionnaires est louable, elle est selon le Conseil municipal inadéquate pour les raisons suivantes: Le livestreaming n'est pas une alternative financièrement viable pour les associations culturelles et encore moins pour les associations sportives. Les frais fixes sont élevés et ne sont pratiquement jamais (pour de petites manifestations comme celles proposées à La Neuveville) couverts par les rentrées financières générées par le livestream. L'investissement de base est lui aussi

trop élevé pour être rentabilisé même à long terme. Voici une estimation de l'investissement de base pour installer un système de livestreaming semi-professionnel dans une salle semblable au Café-Théâtre de la Tour de Rive. A cela doivent être ajoutés les frais fixes par manifestation, à savoir 2 techniciens formés à CHF 300.-/personne. Les entrées grâce au streaming pour une salle semblable au Café-Théâtre de la Tour de Rive devraient s'approcher en moyenne de CHF 250.- par concert. Une estimation du prix de la location de ce matériel serait de CHF 1800.- par jour.

Article	Description	Quantité	Prix/pièce	Total
Sony ILME FX6	Caméra	3	CHF 6'435.00	CHF 19'305.00
Sony Alpha 28-135 G OSS	Objectif	3	CHF 1'952.00	CHF 5'856.00
Behringer X32	Table de mixage son	1	CHF 1'735.00	CHF 1'735.00
Behringer S32	Stagebox	1	CHF 825.00	CHF 825.00
RJ45 Cat6	Câble ethernet 100m	1	CHF 90.00	CHF 90.00
Atem Mini Pro	Switcher HDMI	1	CHF 539.00	CHF 539.00
Câble HDMI 30m	Câble HDMI	3	CHF 80.00	CHF 240.00
Manfrotto 509HD	Trépied	3	CHF 1'398.00	CHF 4'194.00
Divers	Câbles, fixations, etc.	1	CHF 500.00	CHF 500.00
Total				CHF 33'284.00

Le livestreaming menace les revenus des artistes. De par des frais fixes et un investissement de base élevés, les cachets des artistes sont souvent réduits (voire remplacés par une cagnotte en ligne). Etant donné les frais fixes d'environ CHF 600.- par jour et l'investissement de base pour l'achat du matériel, de nombreuses salles se voient dans l'obligation soit d'avoir plus de pertes à chaque représentation, soit de diminuer le cachet des artistes, voire de le remplacer par une cagnotte en ligne. Par exemple, Caroline Alves (gagnante des Swiss Music Awards dans la catégorie SRF3 Best Talent) a participé à un festival européen en livestream avec une cagnotte répartie entre tous les participants. Pour 45 minutes de concert et 30 minutes de question/réponse avec les internautes, sa part s'est élevée à un peu plus de CHF 15.-. Mathieu Chédid (alias « M ») a réuni quelques 2.3 millions d'internautes à son livestream et a généré grâce aux droits d'auteur environ 2'315 €. Un petit artiste indépendant suisse peut espérer dans de bonnes conditions réunir 500 internautes sur un livestream, les gains sont pour ainsi dire inexistantes. Une salle sans canal Youtube (ou autre) déjà très fréquenté et si elle ne fait pas payer l'accès au livestream peut compter sur 15-20 internautes en moyenne par livestream. Si elle fait payer l'accès, ce nombre chute drastiquement. L'exemple le plus parlant est le peu de fréquentation du livestream du Moods (ZH), salle qui pourtant dispose d'une des installations les plus poussées en Suisse et d'une programmation de très grande qualité. L'intérêt pour les concerts en livestreaming est en train de disparaître. Les salles de concert peuvent lentement ouvrir à nouveau. Il serait contreproductif d'inciter les spectateurs à ne plus fréquenter ces établissements. Le livestreaming n'est pas adapté pour la plupart des manifestations sportives, en particulier celles en extérieur. De par la nature des optiques des caméras et l'impossibilité de prendre de la hauteur par exemple sur le terrain de football de St-Joux, le résultat d'un livestream pour ce genre d'événement sera très compromis. A cela s'ajoute l'impossibilité de s'en servir lorsqu'il y a un risque de pluie, la nécessité de garder ce matériel sous surveillance durant la totalité de l'événement, le risque de dégâts dû au sport pratiqué et la difficulté de la mise en place (nécessité d'une connexion internet filaire, d'un apport d'électricité, etc.). La Municipalité, en subventionnant l'achat de matériel de livestreaming, créerait une concurrence déloyale aux entreprises et indépendants actifs dans ce secteur. Les salles de concerts neuvevilloises ont accusé peu de pertes financières liées à l'annulation de concerts puisqu'elles sont non-professionnelles. Par ailleurs, la Municipalité n'a pas demandé de remboursement des subventions octroyées. Les personnes les plus touchées sont les indépendants du monde du spectacle et cette

motion ne leur vient pas substantiellement en aide. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil général de refuser la motion. »

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, PSN : *« Le Parti socialiste neuvevillois remercie le Conseil municipal pour ses recherches sur la facilitation d'un matériel de streaming qui permettrait la tenue de manifestations culturelles en temps de semi-confinement. Grâce à ce rapport détaillé et chiffré, nous avons désormais une idée du coût d'une installation de type livestream. Nous savons que celle-ci est financièrement abordable. Cependant, il ressort de votre exposé, que d'un point de vue coût-bénéfice, l'organisation de concerts diffusés en ligne est peu rentable. Nous pensons toutefois que la relance culturelle n'est pas qu'une affaire de chiffres, elle contribue au bien-être des professionnels du secteur de la culture et de son public. Ceci n'est pas quantifiable. C'est pourquoi, à travers cette motion, nous avons plaidé pour un soutien moral de la commune afin que les artistes ne se sentent pas abandonnés lorsque tout est à l'arrêt. Heureusement, depuis le mois de mars, la situation sanitaire s'est améliorée et les salles de spectacles et de concerts ont rouvert. Cela fait vraiment plaisir de pouvoir assister à ces représentations, de faire de nouvelles rencontres et de renouer avec les artistes. J'espère que cela dure aussi longtemps que possible. Pour ces raisons, nous estimons que pour l'instant, l'acquisition de matériel livestream ne répond plus aux besoins de la situation actuelle. Par conséquent, nous décidons de retirer cette motion. Nous restons toutefois attentifs à l'évolution sanitaire et à ses répercussions sur la culture. Dans le pire des scénarios, si les salles de spectacles devaient refermer, nous nous repencherions sur des moyens, notamment techniques qui garantissent la continuité de l'agenda culturel à La Neuveville. »*

M. C. Nicolet, FOR : indique qu'il souhaite profiter de cette motion, qui de son point de vue fait sens mais qui arrive trop tardivement, afin d'exprimer un point de vue sur le fonctionnement des institutions. Il relève que durant la crise sanitaire et sociale actuelle, le fédéralisme, même avec ses limites, fait ses preuves. La délégation des décisions aux cantons et aux communes, avec un cadre légal pour prendre des décisions rapidement est parfois difficile. Il relève qu'il est trop souvent constaté à l'échelle des communes que les règlements ou les procédures rendent compliquées les prises de décisions en temps de crise. Il serait important d'évaluer les moyens nécessaires à mettre en œuvre afin que les institutions politiques à l'échelle communale puissent continuer à fonctionner avec une grande dynamique et ceci même en temps de crise. Il ajoute que tout laisse à penser que la situation va continuer ces prochaines années et qu'il est important aujourd'hui d'avoir cette agilité indispensable au bon fonctionnement de la commune. Il encourage les conseillers généraux et municipaux de se faire des réflexions dans ce sens afin d'œuvrer à une meilleure agilité en cas d'événements inattendus.

Le Conseil général prend acte du retrait de cette motion par le Parti socialiste neuvevillois.

7. Position CM et décision CG sur la motion PLR (J. Niederer) « Sécurité du chemin des Rives » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *« M. Julien Niederer, du PLR, demande que la sécurité des usagers du Chemin des rives, surtout en période de forte affluence, soit assurée. Il est important que tous les "points sensibles" ne deviennent pas des lieux d'accidents. Le "S" juste après la buvette du débarcadère est sans la moindre visibilité, et souvent, les cyclistes n'adaptent pas leur vitesse. Les cyclistes, notamment les possesseurs de vélos électriques, devaient adapter leur vitesse au niveau du "S" situé entre la buvette du débarcadère et le passage inférieur de la Coop. En effet, la largeur réduite du chemin, la présence de la haie et le tracé sinueux du chemin, empêchent une bonne visibilité des usagers venant en face. Plusieurs cyclistes n'ont malheureusement pas le bon comportement. Le Conseil municipal propose de mettre en place un marquage au sol, ainsi que des panneaux "Cyclistes, ralentissez !", de chaque côté de la sinuosité du chemin, afin de ralentir les cyclistes et assurer un croisement en toute sécurité. Le Conseil municipal propose également un marquage au droit de la sortie du passage inférieur de la Coop afin de rendre attentifs les utilisateurs du croisement des flux. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion et de mettre en place les mesures proposées ci-dessus. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que le Conseil municipal propose d'accepter cette motion au vu de la dangerosité de ce virage, qui a déjà vu quelques accidents. Il ajoute que comme première

mesure, un ralentissement sera indiqué aux cyclistes par un marquage au sol ainsi que des panneaux. Il ajoute qu'en fonction de la position du Conseil général sur la motion relative au plan vélos qui sera traitée ce soir, il sera inclus à l'ensemble des zones dangereuses à La Neuveville. Il recommande d'accepter cette motion et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Gagnebin, PVN : relève que cet endroit est très dangereux. Il ajoute qu'il est illusoire de penser qu'un marquage au sol et des panneaux assureront la sécurité. Il indique que ces mesures ne dissuaderont pas les cyclistes. Il propose un amendement à cette motion en mettant en place deux chicanes métalliques amovibles telles que celles situées à la sortie du sous-voies de la Coop, qui obligeront les cyclistes à ralentir, voire à mettre pied à terre. Ainsi seulement la sécurité des piétons sera garantie.

M. L. Longo, président, PLR : remercie M. A. Gagnebin pour son intervention. Il relève que les postulats et motions ne peuvent pas être amendés. Il s'agit donc d'une suggestion de modification de ladite motion. Il se tourne donc vers le motionnaire et lui demande s'il souhaite inclure la modification indiquée par M. Gagnebin dans sa motion,

M. J. Niederer, PLR : remercie M. Gagnebin pour son intervention. Il relève que ce sont des éléments à méditer. Il remercie le Conseil municipal pour les éléments proposés. Il ajoute que le Parti libéral-radical recommande l'acceptation de cette motion avec la modification proposée par M. A. Gagnebin, à savoir, la mise en place de deux chicanes métalliques amovibles.

Mme H. Wingo, PSN : *« Le Parti socialiste salue la motion du Parti libéral-radical et la décision du Conseil municipal de mettre en place un marquage au sol et un panneau de signalisation. Nous proposerions un signe ou une icône pour que le panneau soit lisible pour tout âge et pour toutes langues étrangères. »*

M. J. Niederer, PLR : indique qu'il va également inclure la proposition de Mme H. Wingo dans sa motion.

M. A. Guillaume, FOR : relève que la forme de la motion est tout à fait pertinente, par contre de là à mettre des barrières qui obligent les gens à mettre le pied à terre, cela lui paraît dangereux et contreproductif. Il souhaiterait pouvoir en discuter avec son groupe et propose de repousser cette votation à la prochaine séance. Il lui paraît compliqué de se prononcer ce soir sur un élément qui aura des coûts significatifs.

M. A. Gagnebin, PVN : indique qu'il ne comprend pas la remarque de M. Guillaume, car avec sa proposition, il souhaite empêcher les accidents aux endroits où la visibilité est nulle. Il relève que les panneaux seuls ne pourront pas empêcher les collisions.

M. A. Guillaume, FOR : propose une motion de renvoi.

Mme C. Känel, FOR : relève qu'elle est en accord avec les propos de M. Guillaume. D'autant plus que, M. Ferrier a précisé qu'une analyse de l'ensemble des endroits dangereux sera réalisée. Elle préfère attendre que l'analyse soit faite et que des spécialistes de la mobilité et de la circulation se prononcent sur la manière la plus judicieuse de traiter les problématiques à cet endroit.

M. C. Nicolet, FOR : relève que si la motion de renvoi est acceptée, les panneaux vont être posés tardivement. Cette mesure ne servira à rien car ce tronçon ne sera plus autant emprunté que maintenant. Il fait appel au bon sens de chacun afin de voter une motion qui sécurise l'endroit avec au moins les moyens proposés dans la motion de départ et par la suite, il pourra être apporté une réflexion afin de sécuriser d'avantage cet endroit. Il propose de voter sur la motion initiale et par la suite proposer un ajout à cette motion si nécessaire.

M. J. Niederer, PLR : informe qu'il est d'accord avec la proposition de M. Nicolet et décide donc de revenir à la motion initiale et de ne pas effectuer de modification.

M. A. Gagnebin : demande à ce que le Conseil général se prononce sur sa proposition. Il relève que si un accident arrive durant l'été, il ne souhaite pas en être responsable.

M. L. Longo, président, PLR : rappelle qu'à l'article 30 du règlement du Conseil général, il est bien mentionné que les motions et les postulats peuvent être modifiés par le premier signataire jusqu'au vote.

Mme A. V. Petrig, PSN : propose de changer cette motion en postulat afin d'avoir plus de flexibilité.

M. J. Niederer, PLR : décide finalement après discussion de ne pas changer de position et ne souhaite pas modifier le contenu de sa motion.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 29 voix favorables, 2 abstentions et une opposition, le Conseil général approuve cette motion.**

8. Position CM et décision CG sur la motion PSN (P. a Marca / C. Frésard / J. Moeckli) « Dynamiser la promotion touristique » (A. Louis)

Position du Conseil municipal : *« La crise de la COVID-19 a eu un impact fort sur le tourisme à La Neuveville. S'il est vrai qu'au vu du nombre de nuitées passées à La Neuveville, le nombre de touristes n'a pas beaucoup changé, l'offre touristique a elle drastiquement diminué et ce particulièrement dans le domaine de la restauration et des événements. Le dicastère des loisirs travaille déjà pour préparer la relance touristique qui aura lieu une fois la pandémie de COVID-19 sous contrôle. Il ne fait aucun doute à la commission des loisirs que le fond de la motion a du sens et qu'elle traite d'une nécessité dans le secteur touristique. Cependant, il est difficile de prévoir quand et comment nous sortirons de la crise sanitaire. Il est donc d'autant plus compliqué de se fixer une échéance pour la réalisation des objectifs de la motion du Parti socialiste neuvevillois. De plus, de nombreux projets sont en cours de réalisation. Certains pourront voir le jour d'ici peu, d'autres auront besoin, de par la complexité de leur mise en place, de plus de temps. En ce sens, l'Exécutif propose aux motionnaires de transformer leur motion en postulat et, cas échéant, au Conseil général d'accepter le postulat. »*

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. a Marca, PSN : indique que le Parti socialiste neuvevillois accepte de transformer cette motion en postulat.

Mme F. Maillat, PVN : indique que le Parti des Verts salue et appuie les efforts déjà entrepris et recommande d'accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 30 voix favorables et deux abstentions, le Conseil général approuve la transformation de cette motion en postulat et ledit postulat.**

9. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Louis) « Ne polluons pas nos eaux ! » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *« M. Cyprien Louis, du Parti Les Verts, constate que les grilles d'égout sont une source potentielle de pollution pour le milieu aquatique lorsque les eaux qu'elles récupèrent ne sont pas traitées. Il demande que La Neuveville mette en place des plaquettes « Ne polluez pas nos eaux », proposées par l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), et devienne membre de l'association. Développement : les déchets laissés dans la rue finissent la plupart du temps dans les grilles de récupération des eaux pluviales, puis dans les rivières et les lacs, car ces eaux claires ne sont en général pas traitées. Un seul mégot de cigarette peut polluer plus de 500 litres d'eau par les substances chimiques qu'il contient. Il met aussi 12 ans à se décomposer. De même, certaines personnes ne réalisent pas que les eaux récoltées par les grilles de route ne sont pas traitées et n'hésitent pas à verser des eaux de nettoyage ou des restes de peinture ou de produits chimiques dans celles-ci. Sur le territoire communal se trouvent près de 700 regards pour la récupération des eaux pluviales. Certaines sont reliées aux canalisations d'eaux mixtes, qui dirigent ces eaux vers la STEP du Landeron, alors que d'autres sont reliées au réseau des eaux claires qui se déversent directement dans le lac. La révision du PGEE (plan général d'évacuation des eaux), en cours, prévoit qu'à terme, la plus grande partie du réseau des canalisations neuvevillois soit en*

système séparatif. La plupart des grilles de route se déverseront alors dans le lac, afin de ne pas surcharger la STEP du Landeron. La proposition de M. Cyprien Louis permet de sensibiliser la population à la pollution qui pourrait résulter d'un déversement d'eau de lavage ou de produits chimiques dans les grilles. Par contre, elle est inefficace contre les déchets qui sont laissés dans les rues. L'achat des plaquettes pour l'entier des grilles est estimé à CHF 6'500.-. Dans un premier temps, seules les grilles raccordées au réseau des eaux claires pourraient être équipées de plaquettes. La mise en place de celles-ci sera faite par l'équipe de la voirie. La taxe d'admission à l'association, quant à elle, se monte à CHF 300.- par année. Le Service de la gestion du territoire s'est également renseigné sur la possibilité d'installer des paniers dégrilleurs dans les regards d'eaux claires, afin de retenir les déchets. Il n'y a pas de solution standard. Chaque panier devrait être fabriqué sur mesure pour des coûts importants. Ces paniers posent également des problèmes pour l'entretien, car ils se colmatent facilement par la présence de sable. Cette solution a pour le moment été écartée. Conclusion : le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion de M. Cyprien Louis et de mettre en place, dans un premier temps, les plaquettes « Ne polluez pas nos eaux » à proximité des grilles raccordées au réseau des eaux claires. Il adressera également une demande d'admission à l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : recommande l'acceptation de cette motion qui pourra être réalisée rapidement par l'équipe de la voirie. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Louis, PVN : « Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil municipal pour sa réponse très complète et le préavis positif qu'il donne à cette motion. En mettant en place cette mesure proactive visant à prévenir les dommages dans le secteur des eaux, notre commune, "Perle au bord du lac de Biemme", aura fait le nécessaire en matière d'information et sensibilisation de la population aux mesures de protection des écosystèmes aquatiques. En effet, ces systèmes naturels, en particulier les lacs qui sont souvent l'exutoire de bassins versants, sont soumis à d'importantes pressions et l'Office fédéral de l'environnement souligne l'importance de la sensibilisation qui peut être effectuée par les communes. En étant membre de l'Association suisse de professionnels de la protection des eaux, notre commune aura tout le loisir d'utiliser les informations et le matériel dont dispose l'association pour faire d'éventuelles actions de sensibilisation complémentaires dans le futur. J'invite tous les membres du Conseil général à accepter cette motion mais j'aurais une remarque et une question concernant la position présentée par le Conseil municipal. Premièrement, il est indiqué que la mesure proposée est inefficace contre les déchets qui sont laissés dans les rues. Ce n'est que partiellement vrai car cette prévention permet de sensibiliser les personnes qui jettent leurs déchets ou mégots directement dans le regard, comportement malheureusement encore visible en 2021. Ma question concerne le budget de CHF 6'500.- qui est indiqué. Est-ce que le rabais pour les membres de l'association a été pris en compte ? J'ai moi-même effectué une estimation du prix via le site Internet de l'association pour 700 plaquettes et arrive bel et bien à ce montant pour les « non-membres » mais à un total bien inférieur de CHF 3'500.- en prenant en compte le rabais pour les membres. Dans tous les cas, il faudra demander l'adhésion à l'association avant de commander les plaquettes. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : passe la parole à M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire afin de répondre à cette question.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire : indique devoir se renseigner sur les chiffres pris en compte pour le calcul.

M. M. Cochet, PLR : relève qu'il y a pas mal d'approximations sur ce point. Il souhaite plus d'information sur les coûts. Il est indiqué que pour CHF 6'500.- toutes les grilles seront équipées, à savoir les grilles raccordées au réseau des eaux claires. Il aimerait savoir de combien de grilles il s'agit. Il ajoute qu'après prise d'information, il est difficile à savoir quelles grilles sont raccordées aux eaux claires et celles qui finissent dans le lac. Il relève qu'il trouve cela très approximatif et ne voit pas l'urgence de cette motion.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe qu'il s'agit de 300 grilles raccordées.

Mme A. V. Petrig, PSN : indique que le Parti socialiste neuvevillois remercie le Parti des Verts pour cette motion et propose de l'accepter.

Mme O. Andrey, PLR : aimerait comprendre pourquoi le nombre de plaquettes passe de 700 à 300. Elle souhaite connaître le coût de l'adhésion et celui de l'abonnement.

M. F. Aubert responsable du service de la gestion du territoire : indique que le prix de l'adhésion est de CHF 300.- par an et relève que c'est bien 300 grilles qui sont raccordées et non 700.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : ajoute que sur le territoire neuvevillois, il y a 700 grilles et 300 sont actuellement raccordées. De plus, si le montant est moins élevé que celui indiqué, c'est parce qu'il est toujours calculé une marge de manœuvre. Cette action a du sens. Il recommande d'accepter cette motion.

M. T. A. Gutmann, UDC : indique que c'est une motion simple et facile à réaliser. Il recommande d'approuver cette motion.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 30 voix favorables et deux abstentions, le Conseil général approuve cette motion.**

10. Position CM et décision CG sur la motion PVN (A. Gagnebin) « Modération du trafic – Respect de la limitation » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « M. Alain Gagnebin, du Parti Les Verts, constate régulièrement des dépassements de vitesse à La Neuveville, notamment au chemin des Prés-Guëtins, à la route de Neuchâtel et le long de l'avenue des Collonges. A son avis, l'installation de radars est inefficace à long terme. Il demande la mise en place d'obstacles, afin d'assurer le respect des limitations de vitesse dans la localité, comme par exemple dans la commune du Landeron. M. Alain Gagnebin nous indique que le marquage d'empreintes de pas dans différents endroits de la localité, afin de signifier que les piétons peuvent traverser librement dans les zones 30 km/h, est également recommandé par les directives officielles de modération du trafic. Le service de la gestion du territoire prend cette remarque en compte dans le développement pour la réalisation de la motion. Conclusion : le Conseil municipal, conscient de la problématique du respect de la limitation sur le territoire communal, souhaite répondre à cette motion de manière complète et précise. En raison de l'abondante charge de travail du service de la gestion du territoire, le Conseil municipal demande un délai supplémentaire jusqu'à la séance du Conseil général du 29 septembre 2021 pour réunir toutes les informations nécessaires et pour prendre position sur cette motion. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève qu'il ne sera pas possible de mettre un policier derrière chaque automobiliste mais il est possible de prendre certaines actions. Il indique qu'au vu des différentes motions déposées à ce sujet, une réflexion de fond doit être faite sur cette zone 30 km/h. Il informe que des mesures de vitesse ont déjà été effectuées sur certaines rues qui indiquent déjà les zones sur lesquelles travailler. Il ajoute qu'en raison de la réorganisation du département et suite au départ de Mme C. Féver, il n'a pas été possible de répondre à cette motion. Il propose au motionnaire une prolongation de délai jusqu'à la prochaine séance du Conseil général, à savoir le 29 septembre 2021.

M. A. Gagnebin, PVN : comprend les raisons qui poussent le Conseil municipal à demander une prolongation de délai mais indique qu'il est urgent de prendre les mesures concrètes afin de sécuriser le chemin de l'école. Il ajoute que celui des Prés-Guëtins est particulièrement sensible et les risques d'accident y sont réels. Les véhicules roulant souvent bien au-delà de la limitation de 30 km/h. Il relève que cet axe devrait être transformé en zone de rencontre. Il accepte la demande du Conseil municipal pour la prolongation de délai et l'invite à prendre des mesures préventives simples et provisoires visant à sécuriser le trajet des écoliers avant la rentrée scolaire. Seuls des obstacles obligeant les véhicules à ralentir sont réellement efficaces. Ils ne présentent pas de grandes dépenses et peuvent être facilement mis en place.

Cet objet est renvoyé à la prochaine séance du Conseil général.

11. Position CM et décision CG sur la motion PVN (B. Kraus) « Un abonnement aux brochures "easyvote" pour nos jeunes » (C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal : « *La motion propose à la Commune de souscrire un abonnement aux brochures éditées par "easyvote" pour les jeunes neuvevillois âgés de 18 à 25 ans et disposant du droit de vote. Plusieurs types d'abonnements se présentent. L'offre la plus complète inclut 4 expéditions par année et par personne. L'envoi direct au groupe cible est assuré par "easyvote" pour un coût de CHF 8.30/année/personne. La charge financière annuelle pourrait représenter plus ou moins CHF 2'500.- par année (291 personnes à l'heure actuelle). Elle serait inscrite au budget de fonctionnement dès l'année 2022. Nous saisissons cette occasion pour parler de l'existence d'une application gérée par "easyvote" sous le nom de "votenow" et qui donne toutes les informations utiles à ses utilisateurs. Une autre application nommée "VoteInfo" est aussi disponible. Elle est gérée par la chancellerie fédérale et s'adresse à l'ensemble de la population. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter cette motion.* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : indique que le Conseil municipal propose d'approuver cette motion. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : indique que le Parti libéral-radical est d'accord sur le fond mais pas tout à fait sur la forme. Il est important que les jeunes s'intéressent et participent à la politique. Toutefois, les moyens déployés doivent être adaptés au public cible et à l'ère du temps. Il relève que l'abonnement annuel proposé avec quatre envois par année ne lui semble pas des plus pertinents. L'envoi papier n'étant pas le support le plus adapté à cette catégorie d'âge. Il privilégierait des solutions bien plus digitales. Il préconise l'abonnement d'envoi par paquet qui comprend un envoi par année. Cette offre n'inclut pas l'envoi, c'est donc à la commune que revient la tâche de l'envoi de la brochure à tous les jeunes de 18-25 ans, puis une fois par année aux jeunes atteignant la majorité. Il préconise la sensibilisation des jeunes par les autorités à l'occasion de la soirée des promotions civiques et relève qu'il est de la responsabilité de chaque élu de faire un travail sur le terrain afin d'intéresser les jeunes à la thématique. En résumé, il est d'avis qu'il y a bien d'autres solutions bien plus écologiques, plus économiques, plus pertinentes, plus efficaces et plus adaptées au public cible. Raison pour laquelle, il émet le souhait au nom du Parti libéral-radical que la motion soit modifiée en ce sens à savoir, modifier l'offre comprenant un envoi annuel par paquet au commanditaire. Il rappelle que la commune doit être attentive aux dépenses.

M. L. Longo, président, PLR : résume la modification à savoir, un seul envoi annuel transmis avec l'invitation des promotions civiques.

M. B. Kraus, PVN : souhaite savoir si le paquet serait envoyé à chaque jeune, chaque année ou qu'une seule fois aux jeunes atteignant leur majorité et ensuite plus jamais ?

M. L. Longo, président, PLR : précise que cela se ferait une fois à tous les jeunes et ensuite une fois par année avec l'invitation aux promotions civiques.

M. B. Kraus, PVN : indique qu'il ne souhaite pas modifier sa motion.

Mme J. Moeckli, PSN : salue l'idée de brochures et accorde une grande importance à la participation des jeunes en politique. Elle recommande d'approuver cette motion.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 24 voix favorables, 2 abstentions et 5 voix négatives (un membre du Conseil général a quitté la salle au cours de ce vote), le Conseil général approuve cette motion.**

12. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (C. Louis) « Un plan vélo pour La Neuveville » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « *M. Cyprien Louis, du parti Les Verts, demande au Conseil municipal de présenter un projet de délibération pour un crédit d'étude visant à établir un plan vélo pour la Commune. Celui-ci doit permettre de développer les aménagements cyclables sur tout le territoire*

communal et identifier les itinéraires vélos sécurisés à favoriser. Il doit aussi assurer le développement de suffisamment de places de stationnement pour vélos, par principe couvertes et sécurisées, en particulier à proximité des transports publics, commerces et services publics. Enfin, il doit analyser la possibilité d'implanter un réseau de vélos libre-service et des stations de recharge électriques à certains lieux stratégiques. Développement : le territoire de La Neuveville est particulièrement favorable à l'utilisation du vélo, électrique ou non. En effet, son territoire restreint et sa dénivellation plutôt faible permettent d'effectuer la plupart des déplacements à vélo. L'entier du territoire de la commune est en zone 30, excepté la route cantonale, ce qui est favorable au vélo sans mettre en place des aménagements coûteux. Pour améliorer encore cette situation, il serait possible d'implanter dans les rues à sens unique des contre-sens cyclables qui permettent d'une part aux vélos d'emprunter la rue dans les deux sens, mais aussi de limiter la vitesse des voitures. Le stationnement pour les vélos est pratiquement inexistant à La Neuveville, excepté à proximité des écoles et de la gare. La mise en place de stationnement couvert ou non, mais toujours sécurisé, inciterait les habitants à préférer le vélo pour leurs déplacements. Un plan vélo pour La Neuveville permettrait de planifier tous les aménagements pour la promotion des cycles sur le territoire communal. Le Service de la gestion du territoire s'est approché de Büro für Mobilität, afin de connaître la procédure pour la mise en place d'un plan vélo. Celui-ci propose une étude en deux phases :

	estimation des coûts
1. Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> Analyse des routes communales et cantonales, identification des points faibles du réseau : signalisation, stationnement, sécurité Bilan général 	CHF 7'700.- TTC
2. Plan vélo <ul style="list-style-type: none"> Identification des leviers d'action à mettre en place pour favoriser le vélo Catalogue de mesures, sans estimation des coûts 	CHF 8'800.- TTC
Total	CHF 16'500.- TTC

Büro für Mobilität propose également une troisième phase d'étude optionnelle pour la mise en œuvre et l'appui au maître de l'ouvrage pour un montant de CHF 6'100.-. Au vu des coûts de l'étude, le mandat sera mis en concurrence entre plusieurs bureaux actifs dans le domaine et une demande de budget sera adressée au Conseil général. Conclusion : le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat pour l'élaboration d'un plan vélo pour La Neuveville. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Louis, PVN : « Étant cycliste, je suis avec un grand intérêt la dynamique en faveur de la mobilité douce, et en particulier pour le vélo, qui s'est imposée il y a quelques années. Ce phénomène est particulièrement important dans les pays nordiques, malgré la météo, et désormais bien établi dans les grandes villes de Suisse. C'est aujourd'hui de nombreuses communes de notre taille qui rattrapent l'échappée. Je ne peux donc que saluer l'enthousiasme présenté par le Conseil municipal en faveur de la petite reine, qui sera désormais prise en compte dans notre cité se prêtant parfaitement bien aux déplacements à vélo. Les bénéfices sont nombreux et désormais avérés. Le vélo est évidemment bon pour le climat, pour la santé et contre le bruit mais des infrastructures sécurisées et favorisant les déplacements à vélo sont également très positives pour les commerces locaux. Tous nos partis se sont positionnés en faveur de l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Nous avons tendance à croire que cette certification implique uniquement la rénovation énergétique de bâtiments et l'installation de panneaux solaires mais la mobilité est bel et bien un des six domaines du label. Réaliser un plan vélo permet donc aussi de passer des paroles aux actes. Ce postulat répond au fort engouement pour le vélo qui fait suite à l'arrivée du vélo électrique et des vélos-cargos désormais utilisés pour les livraisons. La pandémie a aussi permis à de nombreuses personnes de retrouver les plaisirs de la bicyclette. Car oui, c'est prouvé ! Selon plusieurs études universitaires, faire du vélo quotidiennement rend plus heureux et zen. Les vélos en libre-service ont également un potentiel à La Neuveville car notre commune est déjà entourée par des réseaux bien établis et performants. À l'ouest, un réseau de 44 stations s'étend d'Yverdon à Cornaux avec une station mixte à Vaumarcus permettant d'utiliser les vélos du réseau yverdonnois et ceux de l'offre Neuchâtelroule grâce à un seul compte. Ne serait-il pas magnifique de proposer une offre complète jusqu'à Bienne ? Assez parlé. Je tiens à remercier le service de la gestion du territoire pour les recherches déjà effectuées et vous invite, mes chères et chers collègues, à rejoindre le peloton et à accepter le postulat pour un plan vélo. »

Mme A. Honsberger, PLR : « *Le Parti libéral-radical est favorable au développement du réseau cyclable mais souhaiterait que la commune entreprenne déjà elle-même certains aménagements. En effet, plusieurs d'entre nous ont certainement des idées très concrètes pour améliorer la vie des cyclistes et nous sommes d'avis qu'il suffirait de les soumettre à la commune pour les réaliser, dans la mesure du possible. Par exemple, rajouter des places de stationnement vélos là où il en manque. Une grande partie de la ville est en zone 30 km/h et les vélos peuvent y circuler à leur guise. La route cantonale est a priori trop étroite pour aménager des pistes cyclables et le projet de la gare bloque toute modification dans cette zone névralgique. Dans ces conditions, nous estimons qu'une étude de cette ampleur est disproportionnée et ne correspond pas au besoin de notre petite cité. En considérant que la commune peut mettre en place des solutions pragmatiques, dès demain et sans analyse coûteuse, le Parti libéral-radical ne soutiendra pas ce postulat.* »

M. C. Louis, PVN : répond que ce travail doit être adressé à des professionnels et estime qu'il n'y a rien de plus dangereux que des idées de citoyens qui pensent maîtriser le domaine de la mobilité. Il invite les membres à rejoindre l'avis du Conseil municipal et d'accepter ce postulat.

M. M. Cochet, PLR : indique qu'il y a plein de bonnes idées. Il conseille de rester prudents en termes financiers et de prioriser les projets à La Neuveville.

M. P. a Marca, PSN : invite les membres au nom du Parti socialiste neuvevillois à accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 23 voix favorables, 2 abstentions et 7 voix oppositions, le Conseil général approuve ce postulat.**

13. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (C. Junod) « Aller à l'école en toute sécurité » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « *M. Cédric Junod, du PLR, dénonce des situations dangereuses qu'il a constatées sur les trajets des écoles. Il invite le Conseil municipal à examiner concrètement la problématique de cette sécurité. Voici quelques problèmes constatés par M. Cédric Junod : voitures qui ne s'arrêtent pas avant "le semi-trottoir"; voitures qui roulent trop vite sur la route cantonale sans se préoccuper que cette zone est à proximité d'une école; pas de passage pour piétons vers la boulangerie Conrad; chaos de voitures côté nord des écoles. Pour ces différents problèmes, M. Cédric Junod demande à ce qu'on étudie la mise en place d'éléments de sécurité dans le but de pouvoir amener les enfants en toute sûreté à l'école primaire. Conclusion : le Conseil municipal, conscient de la problématique que M. Cédric Junod dénonce, souhaite répondre à ce postulat de manière complète et précise. En raison de l'abondante charge de travail du Service de la gestion du territoire, le Conseil municipal demande un délai supplémentaire jusqu'à la séance du Conseil général du 29 septembre 2021 pour réunir toutes les informations nécessaires et pour prendre position sur ce postulat.* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique qu'un délai supplémentaire est également demandé pour cet objet et il sera répondu lors de la prochaine séance, en septembre 2021.

En l'absence du postulant, le président soumet la question de la prolongation au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la prolongation de délai requise.**

14. Réponse à l'interpellation PSN (J. Moeckli / C. Frésard / P. a Marca) « Quel soutien urgent à La Neuveville pour les secteurs en difficulté liée à la pandémie de virus Covid-19 ? » (A. Kurth)

Réponse du Conseil municipal : « *Situation de la crise sanitaire en date du 7 mai 2021 : La Taskforce COVID-19 avait annoncé une 3ème vague qui ne semble pas se confirmer. En effet, la moyenne sur les 14 derniers jours est de 1'700 cas journaliers avec une tendance à la baisse. La vaccination a trouvé une certaine vitesse de croisière et est, dans le canton de Berne, ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans. A ce jour, 3 millions de vaccins ont été administrés et un peu plus d'un million de personnes a reçu les deux doses. Le taux de reproductivité est de 0.98 pour le canton de Berne en date du 23 avril 2021. Fin avril 2021, le Conseil fédéral a pris notamment les décisions suivantes : ouverture des terrasses, ouverture des salles de sports et des lieux culturels, événements autorisés : max 15 personnes, compétitions de sport amateur : max 15 personnes (sans contact physique).*

D'autres décisions de déconfinement pourraient être prises ces prochaines semaines. Quelles actions en 2020 ? Face aux cas d'urgence, la Commune a entrepris les actions suivantes en 2020 : gratuité des terrasses pour tous les restaurants, 2 mois de loyers gratuits aux locataires commerciaux de la Commune (restaurants de La Plage et Le Nénuphar), 30'000 bons Ooûh mis à disposition dès le mois de mai 2020. A ce jour, seuls 180 bons n'ont pas encore été encaissés. Cette action aura bénéficié à tous les commerçants, en particulier les restaurants, les magasins d'alimentation et les salons de coiffure, masques et désinfectants mis à disposition du public, personnel auxiliaire engagé pour un soutien logistique des écoles en particulier. Toutes actions confondues, un montant de plus de CHF 250'000.- a été utilisé en 2020. Il a été prélevé sur le "fonds de crise" lequel présentait un solde de CHF 277'585.- au 31 décembre 2020. Aucun prêt à taux zéro n'a été sollicité. Les commerçants ont fait part de leur satisfaction générale. Quelles actions pour 2021 ? En 2021, le système d'aides COVID-19 (fédéral et cantonal) est maintenant rodé et prend en charge les entreprises qui souffrent encore des restrictions COVID-19 (par ex. restaurants, événementiel, tourisme). Dans ces circonstances et du fait que d'autres mesures de déconfinement pourraient être annoncées dans les prochaines semaines, la Commune estime que la mise en place d'un programme communal de soutien économique 2021 n'est pas requis. Toutefois, la Commune offre 2 mois de loyers gratuits à ses deux locataires commerciaux (La Plage et Le Nénuphar) et propose d'offrir à nouveau les loyers des terrasses en 2021 à tous les restaurateurs. Conclusion : au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous remercie de votre interpellation qui aura permis de tirer un bilan positif des actions 2020 et de se pencher sur les besoins pour 2021. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : doit rectifier les chiffres qui ont été publiés le 7 mai 2021 et indique que nous sommes aujourd'hui d'après les dernières données à 282 cas journaliers. Il constate que depuis le 7 mai 2021, la situation s'est nettement améliorée.

Mme J. Moeckli, PSN : « Le Parti socialiste neuevillois remercie le Conseil municipal d'avoir présenté les mesures qu'il a déployées pour soutenir les secteurs en difficulté due à la pandémie. Nous nous félicitons que la commune ait offert la gratuité des terrasses aux restaurateurs-trices. J'espère que cela pourra les soulager après des mois de fermeture cet hiver. Cependant, nous regrettons que le Conseil municipal ait décidé de ne pas relancer les bons Oouh ! cette année, en 2021. En effet, bien que la situation sanitaire se soit améliorée depuis et que la vaccination batte son plein, les répercussions sociales et économiques de la pandémie sont notables. Certains commerçants ont moins de commandes qu'avant et le pouvoir d'achat d'une partie de la population a baissé. Les bons Oouh ! auraient permis de donner un nouveau souffle à l'économie de notre ville pour le bien-être de ses habitants. Si le nombre de cas venait à augmenter accompagnés de nouvelles restrictions sanitaires, nous espérons que la commune sera prête pour déployer rapidement un soutien solidaire et inclusif aux personnes qui en ont besoin. »

Le Conseil général prend acte de cette réponse.

15. Réponse à l'interpellation PLR (F. Teutsch / M. Cochet) « Demande d'informations concernant le projet CFF » (C. Frioud Auchlin/C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal : « M. Fabien Teutsch et M. Matthieu Cochet du PLR demandent d'être informés sur l'avancement du projet CFF. Le dossier des Chemins de fer fédéraux est, depuis plusieurs années, un projet d'une grande ampleur pour la rive du lac de Biemme. Le PLR souhaite interpellier le Conseil municipal sur sa stratégie par souci de transparence envers les élus et la population. La mise à l'enquête des plans du projet des CFF le 1^{er} février 2019 comportait plusieurs projets parallèles : le renouvellement de la ligne de contact à La Neuveville; le doublement de la voie entre Gléresse et Douanne avec la construction d'un tunnel; le renouvellement de la ligne de contact et de l'enclenchement à Tüscherz. La demande d'approbation des plans s'est déroulée selon la Loi fédérale sur les chemins de fers. Celle-ci prévoit sous l'art. 8f que "quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête". Selon cet article, la Commune de La Neuveville n'est pas consultée spécialement et n'a pas plus de droits que n'importe quelle autre personne impactée par le projet. Pour faire entendre ses droits et négocier avec les CFF, le Conseil municipal a adressé une opposition au projet à l'Office fédéral des transports. Celle-ci concerne les points suivants :

Passage inférieur La Neuveville (Marnins-Frieses)	Intégration dans le paysage Entretien
---	--

<i>Portail Ouest – viaduc routier</i>	<i>Impact du viaduc sur le paysage Propriété et entretien de la surface sous le viaduc</i>
<i>Carrefour de Chavannes</i>	<i>Sécurité du carrefour</i>
<i>Place Hélicoptère – portail ouest</i>	<i>Impact sur le paysage</i>
<i>Aménagement entre Chavannes et le lac, entre la Cour et Chalchofelänti</i>	<i>Coûts de réaménagement après la suppression du passage inférieur</i>
<i>Aux Creux – Zone de compensation écologique</i>	<i>Propriété et entretien des surfaces des compensations écologiques Effet des compensations écologiques</i>
<i>Circulation avec l'emprise temporaire</i>	<i>Circulation sur le ch. de Chavannes, place de rebroussement</i>
<i>Piste cyclable ch. des Marnins</i>	<i>Coût de réalisation entièrement à charge des CFF</i>
<i>Transports publics – arrêt de bus</i>	<i>Liaison par bus Neuveville-Gléresse (Vinifuni)- Douanne avec arrêt à Chavannes</i>

Le Conseil municipal défend dans son opposition les points ci-dessus, mais particulièrement, et avec intransigeance l'impact du viaduc sur le paysage viticole. À la suite de la demande d'approbation des plans, plusieurs projets sont actuellement menés parallèlement, notamment le remaniement foncier permettant la réalisation du projet de doublement de la voie, ainsi que la réaffectation de l'ancien tracé CFF entre Chavannes et Douanne. Négociation – Conventions : le Conseil municipal a des contacts réguliers avec les CFF et négocie âprement tous les points du projet. Plusieurs conventions sont élaborées actuellement, découlant de son opposition : la répartition des coûts de la réaffectation de l'ancien tracé CFF, la convention d'ouvrage concernant l'entretien du passage inférieur de La Neuveville (Marnins-Frieses), la convention d'ouvrage concernant l'entretien du passage inférieur de Chavannes, la convention concernant les emprises provisoires durant le chantier. Les intérêts de la ville sont défendus par Mme Catherine Frioud Auchlin, maire, M. Christian Ferrier, conseiller municipal chargé de la gestion du territoire, et M. Fabrice Aubert, nouveau responsable du Service de la gestion du territoire, appuyés par M. Jean-Claude Scherler, attaché commercial au Service des finances, notamment pour les questions de convention. Travaux : les travaux de renouvellement de la ligne de contact sont en cours le long du chemin de Saint-Joux. Les travaux pour le tunnel devraient débuter en 2022 pour une mise en service en 2026. Le réaménagement de l'ancien tracé CFF commencera mi-2026. Lors du démarrage du chantier, les conventions signées régleront les rapports entre La Neuveville et les CFF. Présentation du projet : le projet des CFF a été présenté à plusieurs reprises au public ainsi qu'au Conseil général. La plupart des informations sont disponibles sur le site des CFF, sous Tunnel de Gléresse. Conclusion : le Conseil municipal met tout en œuvre pour défendre les intérêts de La Neuveville dans le cadre du projet de doublement de la voie entre Chavannes et Douanne. Il négocie âprement avec les CFF depuis le début du projet, notamment pour mettre en place des conventions réglant des rapports entre La Neuveville et les CFF dans le cadre du projet, mais aussi pendant et après le chantier. Il restera très impliqué jusqu'à la mise en service du tunnel et au réaménagement de la voie désaffectée. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que la commune, respectivement M. C. Ferrier et elle-même, ont rencontré le 1^{er} juin 2021 les autorités de Gléresse. Elle relève que les liens entre ces deux autorités sont excellents et ils sont totalement alignés sur ce qui s'est fait et sera entrepris dans le secteur de Chavannes. En date du 10 juin 2021, ils ont rencontré les habitants de Chavannes et ils ont pu ensemble débattre de la position de la commune. Chacun a pu s'exprimer. Les deux séances ont été extrêmement positives et constructives. Elle salue M. F. Aubert, responsable de la gestion du territoire, qui a repris ce dossier en mains et qui le gère actuellement de façon brillante.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que c'est un gros projet qui va affecter La Neuveville et qui va changer le paysage surtout à la courbe de Poudelle. Ce sujet a été pris en mains depuis le début par le Conseil municipal précédent et cela continue avec la nouvelle législature. Il a fait l'objet d'oppositions sur des points importants. Une séance de conciliation a eu lieu avec les CFF en 2020 qui n'a pas abouti. Il précise que la commune n'est pas opposée à la construction du tunnel mais au changement du paysage. Il ajoute que le 17 juin 2021 dans l'après-midi, aura lieu une autre séance de conciliation avec l'Office fédéral des transports. Il indique qu'ils sont également en train de trouver des solutions quant aux financements de ce projet et la demande de crédit sera présentée pour approbation au Conseil général lors de la séance de septembre 2021.

M. F. Teutsch, PLR : remercie Mme C. Frioud Auchlin, M. C. Ferrier et M. F. Aubert de s'être déplacés à Chavannes et de clarifier les choses. Il est heureux de constater qu'il y a du changement.

M. M. Cochet, PLR : indique que c'est un réel combat à mener. Ce qui va se faire durant les prochains mois et les prochaines années aura un impact sur des décennies, voire des siècles. La Neuveville est un coin de paradis, la perle au bord du lac. Il est convaincu que c'est un des plus beaux coins de Suisse et propose d'être vigilants, combattifs face à ce qui va être imposé. Il remercie ceux qui s'investissent dans ce projet à long terme et ajoute qu'il faut penser à nos enfants et petits-enfants.

Le Conseil général prend acte de cette réponse.

16. Réponse à l'interpellation PVN (S. Flückiger) « Notre eau potable est-elle désormais sécurisée ? » (C. Frioud Auchlin)

Réponse du Conseil municipal : « Suite à cette interpellation, afin de fournir une réponse officielle au Législatif neuvevillois, le Syndicat de communes Service des eaux TLN a été sollicité pour apporter les renseignements requis. Ainsi, nous joignons au présent message la lettre du syndicat susmentionné. Pour rappel, la Commune de La Neuveville a délégué en 2013 la tâche de l'approvisionnement en eau potable au Syndicat de communes Services des eaux TLN, raison pour laquelle la prise de position lui appartient. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : indique que chacun a reçu un message complet transmis par le TLN et remercie son président et sa secrétaire pour la réponse qui a été donnée.

M. S. Flückiger, PVN : « Je remercie le Syndicat de communes service des eaux TLN pour leur réponse. J'aurais toutefois souhaité avoir des informations plus détaillées concernant le projet de raccordement au réseau de Gléresse (source Brunnmühle), notamment pour connaître l'état actuel de la situation. Je me permettrai de prendre contact directement avec le TLN pour poser des questions complémentaires. Par ailleurs, je soutiens la proposition du TLN de venir faire une présentation de leurs activités lors d'un prochain Conseil général et les remercie pour cette proposition. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : précise que, lors de la prochaine séance du Conseil général, une présentation sera faite par le Syndicat de communes Service des eaux TLN.

Le Conseil général prend acte de cette réponse.

17. Réponse à l'interpellation PVN (R. Mamie) « Lois sur la protection et l'accès aux rives du lac – Point de la situation à La Neuveville » (C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal : « M. Richard Mamie, du parti Les Verts, pose la question de l'accès aux rives du lac à La Neuveville. Les lois fédérale (LAT) et cantonale (LRLR) précisent les modalités d'application des accès et de la protection des rives des lacs et cours d'eau. Qu'en est-il à La Neuveville ? Est-ce que le plan de protection des rives est public et disponible ? Développement : la totalité des rives du lac de Biemme sur le territoire de la Commune de La Neuveville fait l'objet d'un Plan de protection des rives du lac sous forme de 5 secteurs répartis d'Est en Ouest. Il faut préciser que, si la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), à l'art. 3, oblige les communes à "tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter au public l'accès aux rives", la Loi sur la protection de la nature et des paysages demande à l'art. 1 de "protéger la faune et la flore indigènes, ainsi que leur diversité biologique et leur habitat naturel". L'établissement du Plan de protection des rives est donc un exercice d'équilibrisme entre la création de chemins permettant à la population de s'approcher des rives du lac, la protection de la faune et de la flore, mais aussi les droits des riverains. Pour La Neuveville, les secteurs 1 et 3 ont été approuvés par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Le chemin de rive a été entièrement mis en place. Les plans de ces secteurs servent également de base pour délivrer les autorisations de construire dans cette zone, ainsi que notamment pour la protection de la végétation. Le plan 2, quant à lui, a été envoyé à l'OACOT en 2019 pour examen préalable. Celui-ci a demandé en juillet 2020 des modifications, notamment dans le tracé du chemin de rive. Un nouveau mandat a été donné en début d'année par le Conseil municipal à un bureau d'étude, afin de modifier le plan selon les demandes de l'OACOT, tout en négociant avec les propriétaires privés. Il devrait prochainement être finalisé, adopté par le Conseil municipal et envoyé à

l'OACOT pour son approbation. Les secteurs 4 et 5 se trouvent dans le périmètre des futurs travaux CFF pour le doublement de la voie et le percement du tunnel de Gléresse. Le tracé du chemin de rive est défini par le "Plan directeur intercommunal de réaffectation du tracé ferroviaire CFF La Neuveville-Douanne". Le plan de protection des rives sera modifié pour ces secteurs sur cette base et approuvé par l'OACOT. Les plans approuvés, ainsi que le Plan directeur intercommunal "réaffectation du tracé ferroviaire CFF La Neuveville-Douanne" sont consultables au Service de la gestion du territoire sur demande, conformément aux dispositions de la loi sur l'information. Ces documents sont donc publics. Conclusion : le Conseil municipal poursuit la planification des rives depuis sa reprise en 2017. Pour le territoire de La Neuveville, les secteurs 1 et 3 ont été approuvés, le secteur 2 est en cours de modification, et les secteurs 4 et 5 doivent être remis à jour suite au projet CFF. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que c'est un sujet compliqué repris en 2017, qui s'est éternisé pendant des années et qu'il faut faire avancer. C'est un exercice d'équilibriste puisque sur le secteur 2, il y a beaucoup d'habitations et l'OACOT n'octroie plus de droit à bâtir dans cette zone en raison du plan des rives. Il ajoute qu'il est temps de résoudre ces problèmes par une planification claire de ce secteur. Des rencontres ont eu lieu avec les propriétaires et le tracé proposé ne convient pas. Un bureau va faire une nouvelle proposition de tracé sur ce secteur 2, les secteurs 1, 3, 4 et 5 étant bien plus faciles.

En l'absence de l'interpellateur, le Conseil général prend acte de cette réponse.

18. Réponse à l'interpellation PVN (C. Voisard) « Quelle sécurité au carrefour A5 – Chemin de Ruveau ? » (C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal : *« M. Clovis Voisard, du Parti Les Verts, pense que la sécurité du carrefour marquant la fin du tronçon autoroutier de l'A5, situé à la fin du chemin de Ruveau, près de l'Atlier Oi (route de Bienne 31), n'est pas optimale. Il a constaté que les véhicules circulant sur l'A5 ne prennent pas la peine de ralentir et ne respectent donc pas le 60 km/h indiqué à la fin de l'autoroute. Ceci engendre un risque notamment pour ceux qui s'engagent en direction de Bienne depuis le carrefour. Il a également été constaté qu'il y avait fréquemment des automobilistes qui effectuaient des demi-tours périlleux, pourtant interdits par deux panneaux. L'actuel rétrécissement de la chaussée dû aux travaux à cet endroit évite ces problèmes, mais provisoirement. M. Clovis Voisard demande si le Conseil municipal estime que la sécurité est suffisante, en temps normal, à cet endroit et s'il est prêt à intervenir auprès des autorités compétentes pour éventuellement faire un nouvel aménagement après la fin des travaux. Conclusion : le Conseil municipal, conscient de la problématique de ce carrefour, souhaite répondre à cette interpellation de manière complète et précise. En raison de l'abondante charge de travail du service de la gestion du territoire, le Conseil municipal demande un délai supplémentaire jusqu'à la séance du Conseil général du 29 septembre 2021 pour réunir toutes les informations nécessaires et pour prendre position sur cette interpellation. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que ce sujet a déjà été traité par le passé. La Commune a déjà reçu des réponses du canton qui ne pouvait rien faire. Il informe qu'il souhaite rencontrer le canton afin de voir si une possibilité peut être trouvée. Il indique qu'il pourra y être répondu lors de la séance de septembre 2021.

M. C. Voisard, PVN : *« Je souhaite préciser que cette interpellation au sujet d'un objet qui n'est certes pas nouveau vise à susciter une éventuelle réflexion avant que le carrefour en question soit remis dans son état antérieur. Néanmoins, conscient de la charge de travail du service de la gestion du territoire, j'approuve la demande de prolongation de délai sollicitée. »*

Le Conseil général prend acte de cette réponse.

19. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PVN (S. Mamie) « Mise en place de la Charte des jardins dans notre commune »
- Motion PVN (A. Gagnebin) « De l'espace pour nos toutous »
- Motion PVN (S. Flückiger) « Un arbre abattu = un arbre planté »

- Motion PVN (B. Kraus) « La Neuveville, commune partenaire de la CarteCulture »
- Interpellation PVN (C. Voisard) « Utilisation du fonds spécial "Electricité – Utilisation rationnelle de l'énergie" »

Développements :

- **-Motion PVN (S. Mamie) « Mise en place de la Charte des jardins dans notre commune »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **-Motion PVN (A. Gagnebin) « De l'espace pour nos tous »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PVN (S. Flückiger) « Un arbre abattu = un arbre planté »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PVN (B. Kraus) « La Neuveville, commune partenaire de la CarteCulture »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Interpellation PVN (C. Voisard) « Utilisation du fonds spécial "Electricité – Utilisation rationnelle de l'énergie" »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

20. Questions simples et traitement

M. A. Guillaume, FOR : « *J'ai appris par la presse régionale que le Conseil du Jura bernois avait octroyé une subvention à St-Imier pour l'organisation du Tour de Romandie d'environ CHF 17'000.-. La Neuveville a-t-elle aussi fait la demande et reçu une subvention similaire ?* »

M. A. Louis, conseiller municipal : relève que les discussions se sont faites avec son prédécesseur qu'il a contacté. Ce dernier lui a affirmé avoir pris contact le Conseil du Jura bernois et que cette instance lui a dit que si la commune n'organisait pas d'événements annexes, elle ne pourrait pas être subventionnée. M. Louis a ensuite contacté le Conseil du Jura bernois, qui lui a confirmé le contraire et il ajoute qu'ils ont été étonnés que notre commune n'ait pas demandé de subvention.

Mme V. Stöpfer, PSN : « *Suite à la pandémie, il n'avait malheureusement pas été possible de réaliser pleinement ma motion. Qu'en est-il actuellement ? Les cours pour les employés de la voirie ont-ils pu finalement avoir lieu et les informations à la population peuvent-elles être envisagées ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que les cours ont eu lieu en avril 2021. L'opération suivante sera de faire une communication à la population dans le Courrier et sur le site Internet communal.

M. M. Cochet, PLR : « *Quelles mesures ont été prises par la commune pour éviter toutes responsabilités liées à la nouvelle installation sportive du Pumptrack ? Depuis l'inauguration, un nombre très élevé d'accidents se sont produits. Le terrain appartenant à La Neuveville, quelles mesures ont été prises ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que, lors des discussions avec le Pumptrack, une convention a été signée entre la Commune et Trailnet qui régit les responsabilités qui sont de l'ordre de l'utilisateur. Il est stipulé clairement que Trailnet doit conclure une assurance responsabilité civile à hauteur de 5 millions de francs. Il ajoute que la commune est propriétaire du terrain qu'elle loue pour une somme symbolique de CHF 1.- à l'association Trailnet, qui est responsable de l'ouvrage et de tout ce qui s'y passe.

M. L. Burkhalter, PLR : « *En fin de législature passée, un extranet était en cours d'évaluation. Qu'en est-il de ce dernier, et quand pourra-t-il être disponible pour les commissions, le Conseil général et en particulier pour le Conseil municipal ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que les démarches ont été entamées et que les contacts ont été pris avec des communes pour connaître leur système et auprès des fournisseurs également. Une évaluation qui sera calquée sur les besoins sera faite à la rentrée.

21. Communications

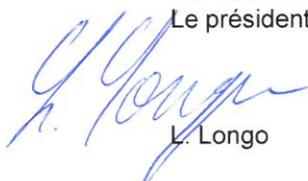
M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique qu'il souhaite faire une communication concernant St-Joux. La Commune pensait pouvoir rouvrir la zone complète cette année. Ceci a fait l'objet d'une opposition d'un citoyen, qui a été levée le 13 mai dernier. Dans cette situation, les travaux ne sont plus possibles avant cet été. Il relève que durant cette semaine, des tests d'encrages vont être réalisés et dureront au plus tard jusqu'au début de la semaine suivante. Ensuite, les travaux débiteront au mois d'octobre prochain ainsi que des travaux d'aménagements paysagers. Il ajoute qu'un grill a été installé par le service de la voirie du côté est et les tables de ping-pong ont été posées.

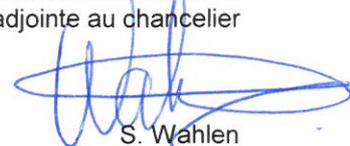
Mme C. Frioud Auchlin, maire : « *Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, votre engagement politique se traduit au travers des objets que vous déposez. Nous constatons que l'inspiration des nouveaux élus est importante et nous vous en félicitons. Vous êtes non seulement les représentants mais aussi les porte-paroles de notre population. L'exécutif s'exécute comme son nom l'indique. Considérant le volume de travail induit actuellement non seulement par les objets déposés mais aussi par les dossiers en cours, la fixation de priorité s'avère nécessaire. Nous comptons sur votre compréhension et sachez que votre conseil municipal met tout en œuvre pour faire au mieux. Pour ce qui concerne la coupure de courant du 10 et 11 juillet 2021, il s'agit du changement de la station transformatrice qui alimente toute notre ville. C'est une vieille station qui est obsolète et c'est un impératif que de la changer maintenant. Le crédit pour ces travaux a été approuvé par l'avant dernier Conseil général (à vérifier) de 2020, l'organisation des travaux validée par le Conseil municipal en début d'année. Les partenaires principaux dans cette opération sont les BKW mais également la Romande Energie et l'entreprise Flückiger qui interviennent en renfort. D'autres acteurs importants sont concernés comme les CFF ainsi que les ponts et chaussées. Une bonne dizaine de gros consommateurs se sont déjà organisés pour faire face à cette coupure. En résumé, ce ne sont pas seulement nos électriciens qui sont impliqués mais tous les collaborateurs des sociétés externes. Nous souhaitons tous que ce changement se passe pour le mieux et rapidement mais on ne peut exclure divers imprévus qui ont été pris en compte dans les travaux préparatoires et l'organisation de ce projet. Le caractère sensible et stratégique de cette station, sa vétusté et l'importance de cette opération unique et très particulière, vont mettre sur le « grill » non seulement nos électriciens qui engagent leur responsabilité mais aussi toutes les personnes sollicitées en appui, avant pendant et après la coupure.* »

M. L. Longo, président, PLR : informe que la dernière séance de l'année du Conseil général est déplacée au jeudi 2 décembre 2021 pour des questions d'organisation du repas qui devrait suivre la séance. Il remercie les membres de leur attention et de leur flexibilité. Il rappelle d'envoyer les interventions parlementaires les plus complètes possibles à la chancellerie municipale, afin de rédiger au mieux le procès-verbal. Il termine en leur souhaitant un bel été et espère personnellement les retrouver lors de la séance de septembre en terres neuvevilloises.

La séance est levée à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier


L. Longo


S. Wahlen



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		14 JUIN 2021					
G. M. S. 3							
ADM.	ECO.	ECU.	GRE.	INS.	LCI.	SEC.	SOC.
AVS.	CAJ.	PH.	CM.	DS.			

Conseil général du 16.06.2021

Motion

Mise en place de la « Charte des jardins » dans notre commune

Résumé

Viser la préservation du patrimoine naturel est essentiel. Dans notre commune, la cohabitation avec la nature est à la portée de tous dans un cadre incitatif et non contraignant.

La « Charte des jardins » est un outil de promotion et de sensibilisation permettant d'accompagner les particuliers et les collectivités à s'engager pour la biodiversité de la faune et de la flore.

Les Vert-e-s demandent que la commune de La Neuveville adhère à la « Charte des jardins » et en fasse la promotion.

Développement

Bien géré, chaque espace vert ou jardin, public ou privé peut offrir un environnement propice à la flore et à la faune. La « Charte des jardins » propose de bonnes pratiques simples à mettre en œuvre, et qui forment une sorte de minimum vital pour permettre à la petite faune sauvage d'accomplir ses cycles de vie au cours des saisons. Elle repose sur une démarche participative, volontaire et sans contrôle d'une quelconque autorité.

La « Charte des jardins » rappelle – à l'amateur comme au professionnel – les questions essentielles à se poser lorsqu'on veut faciliter la vie de la petite faune des parcs et jardins. Les plantes et les aménagements choisis lui offrent-ils les conditions nécessaires pour accomplir ses cycles biologiques ? Les murs, les barrières et les bordures de trottoir constituent-ils des obstacles ? L'éclairage perturbe-t-il la vie nocturne ? Y a-t-il des coins pour se cacher, pour se reproduire et pour passer l'hiver ? Les arbres, les haies et les pelouses offrent-ils de la nourriture ? Les pratiques d'entretien sont-elles exemptes de poisons chimiques ? La tonte permet-elle aux fleurs et aux insectes de se reproduire ? La taille des arbres et des arbustes est-elle respectueuse des nids ?

Pour promouvoir une politique en faveur de la biodiversité, les Vert-e-s demandent que la commune adhère à cette charte et en fasse la promotion auprès de la population.

Pour les Vert-e-s La Neuveville
Sabine Mamie



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		14 JUN 2021					
Tr. des S. à							
ADM	ECO	ECU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	FH	CM	XG			

Conseil général du 16 juin 2021

MOTION : De l'espace pour nos tous

Résumé

Nous demandons que la commune prévoie des zones permettant la promenade libre des chiens.

Développement

Plusieurs personnes promenant leur chien ont, semble-t-il, été verbalisées, dans la zone de Saint-Joux notamment, parce que leur animal n'était pas tenu en laisse. Si cette obligation est compréhensible en été (forte fréquentation de Saint-Joux), elle ne se justifie pas en période hivernale. Cette zone est pratiquement la seule à La Neuveville où les chiens peuvent s'ébattre en liberté.

Au bord du lac, le long du Quai Moeckli, bon nombre de propriétaires, notamment des personnes âgées, aiment à promener leur chien librement.

Courir et s'ébattre est nécessaire pour la santé et l'équilibre des animaux autant que de leurs propriétaires.

Nous demandons donc au Conseil municipal de prévoir une ou plusieurs zones de libre promenade des chiens et de limiter à la belle période l'obligation de tenir les chiens en laisse à Saint-Joux, en apposant des panneaux complémentaires : « du 1^{er} avril au 30 septembre » (comme on peut en voir ailleurs en maints espaces publics).

Pour les Vert-e-s La Neuveville

Alain Gagnebin



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		14 JUIN 2021					
ADM	ECO	ECU	GTE	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			

Conseil général du 16.06.2021

Motion

Un arbre abattu = un arbre planté

Résumé

Nous demandons que tout arbre abattu dans la localité soit remplacé par une nouvelle plantation.

Développement

Lors de sa séance du 25 juin 2014 (il y a donc 7 ans !), le Conseil général a adopté à l'unanimité une motion de M. Nicolas Marti demandant le remplacement d'un arbre abattu (*sur la place entre la boulangerie Conrad et le restaurant Thai, à la rue de la Gare*). Or, cette motion n'a à ce jour pas été appliquée, en dépit de la promesse de la réaliser au printemps 2015. Ou si des graines ont été semées, elles peinent vraiment à germer.

Nous demandons que la Commune adopte le principe qui consiste à remplacer tout arbre abattu par une nouvelle plantation. Celle-ci peut se faire à un autre endroit de la localité, pour autant que les circonstances ne le permettent plus au lieu de l'abattage.

Pour les Verts La Neuveville
Samuel Flückiger



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		14 JUN 2021					
				I		S	
ADM	ECD	ECU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			

Conseil général du 16.06.2021

Motion

La Neuveville, commune partenaire de la CarteCulture

Résumé

Il est demandé que La Neuveville devienne une commune partenaire de la CarteCulture de Caritas afin de promouvoir un accès avantageux aux loisirs, à la culture, au sport et à la formation pour les personnes qui ne peuvent pas ou difficilement s'offrir de telles activités.

Développement

Avec la CarteCulture, les adultes et enfants dès l'âge de cinq ans ayant un budget serré peuvent profiter de réductions pour plus de 3600 offres culturelles et sportives dans toute la Suisse. La carte est réservée aux personnes qui ne disposent que d'un revenu modeste et perçoivent l'aide sociale, des prestations complémentaires à l'AVS/AI ou une bourse d'études. Les communes de moins de 5000 habitants qui introduisent la CarteCulture versent une contribution de CHF 0.30.- par habitant. Le secrétariat cantonal prend en charge les tâches administratives et opérationnelles comme l'émission des cartes et l'analyse des demandes. En devenant membre, notre commune pourra ainsi prévenir l'exclusion sociale et culturelle des concitoyens concernés. La reprise tant attendue des activités culturelles et sportives sera d'autant plus solidaire et réussie. Dans notre région, de nombreux musées, festivals, salles de concert, théâtres, piscines ou encore clubs sportifs proposent déjà des offres. Un rapport réalisé en 2015 montre que 69% des utilisateurs entreprennent des activités qu'ils ne pourraient pas s'offrir autrement.

Pour les Vert·e·s La Neuveville
Basil Kraus



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		14 JUIN 2021					
ADM	ECO	ECJ	GYE	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			

Conseil général du 16.06.2021

Interpellation

Utilisation du fonds spécial « Electricité - Utilisation rationnelle de l'énergie »

Résumé

Les Vert·e·s de La Neuveville demandent pour quelles raisons le fonds constitué par le règlement RECUREN entré en vigueur le 01.07.2012 n'a pas été utilisé.

Développement

Le règlement pour la gestion d'un fonds spécial relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie, joliment abrégé RECUREN, vise des objectifs que les Vert·e·s ne peuvent que saluer. Ce règlement permet à toute personne assujettie à la taxe pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables d'en bénéficier. A lecture des comptes 2020 de la Commune, les Vert·e·s constatent que ce fonds, auquel tout consommateur d'électricité neuvevillois contribue depuis des années sans peut-être le savoir, en payant sa facture d'électricité, via la taxe instaurée en vertu du règlement sur les taxes et redevances, ne semble pas avoir été utilisé depuis sa création. Ceci bien que le règlement qui l'instaure existe depuis presque 10 ans et que le fonds en question compte plus de 226'000 francs au 31 décembre dernier.

Présumant qu'aucune demande n'a pu être faite jusqu'à présent, les Vert·e·s se demandent :

- si la Commune communique suffisamment aux ayants-droits l'existence de ces subventionnements ?
- si elle serait autorisée à utiliser ce fonds pour ses propres mesures ou projets répondant au but de ce fonds ?
- dans l'éventualité où l'élaboration d'une base légale nécessaire à la mise en œuvre du RECUREN n'est pas achevée, quand cette mise en œuvre est envisagée, étant donné que ce règlement fêtera bientôt ses 10 ans ?

Pour les Vert·e·s La Neuveville

Clovis Voisard